

discours une chaleur qui avoit fait perdre de vûë les justes égards dûs au premier Ordre de l'Etat, que Sa Maj. se fera toujours un devoir de faire respecter ; que non-seulement on y avoit interprété dans le sens le plus défavorable plusieurs expressions desdits Actes, pour en tirer des conséquences insoutenables ; mais qu'on y avoit même attaqué directement les intentions des Evêques de cette assemblée, en leur imputant *les vûës les plus suspectes, & en taxant l'hommage qu'ils ont rendu à la Puissance royale, de piège, de fraude, d'injure faite à la Loi, de violement de tous les devoirs ;* qu'on avoit été jusqu'à dire que *ces Actes offensoient l'ordre public sous tous les points de vûë ; que l'ensemble des assertions qui s'y trouvoient, étoit un attentat qui n'avoit point d'exemple ; & que c'étoit l'excès le plus effrayant de l'autorité Ecclésiastique.* Qu'après avoir ainsi attaqué les Evêques de France, la censure amère dont cet Ouvrage est rempli, n'avoit pas même épargné le St. Siège, & que les expressions peu mesurées que l'on s'y est permises, seroient capables d'altérer cette union & cette intelligence qui doivent régner entre Sa Maj. & le Souverain Pontife, & qu'on ne peut affoiblir sans donner atteinte aux Maximes les plus précieuses du Royaume. Qu'enfin au-lieu de se renfermer dans les vûës de sagesse, suivant lesquelles Sa Maj. s'est toujours occupée à empêcher par l'exécution des Loix de son Royaume, qu'un zèle indiscret ne se portât à abuser de la Constitution *Unigenitus*, en lui attribuant la dénomination, le caractère & les effets de règle de Foi, que l'Eglise ne lui a pas donnés, on s'est expliqué à cet égard dans ce discours d'une manière qui pourroit porter les Fidèles à s'éloigner